

LE POINT SUR...

NEP 600, 911 et 912 révisées : ce qui change pour l'audit des comptes de groupe et des petites entreprises

L'audit des comptes de groupe est désormais davantage piloté à partir des risques identifiés au niveau du groupe, avec une coordination renforcée entre l'auditeur du groupe et les auditeurs des composants.

La NEP 600R concerne les groupes faisant certifier des comptes consolidés, combinés ou, dans certaines situations, des comptes relevant d'un processus de consolidation. La norme s'applique quelle que soit la taille du groupe, avec une mise en œuvre proportionnée à sa complexité.

Les NEP 911R et 912R concernent respectivement les mandats de trois et six exercices dans les petites entreprises, ainsi que certaines entités têtes de groupe ou sociétés contrôlées.

CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Un audit de groupe ne consiste pas simplement à additionner les audits réalisés dans chacune des filiales. L'auditeur du groupe doit apprécier si les comptes du groupe, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Il doit donc comprendre le groupe, ses activités, son organisation et son processus de consolidation ; identifier les risques susceptibles d'affecter les comptes du groupe ; déterminer dans quelles entités, unités opérationnelles, fonctions ou activités des travaux doivent être réalisés ; coordonner les travaux des auditeurs intervenant sur les différents composants ; et évaluer

si les éléments recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

La notion de composant est plus large que celle de filiale. Il peut s'agir d'une entité juridique, mais aussi d'une unité opérationnelle, d'un segment d'activité, d'une fonction ou d'une combinaison de ces éléments. L'auditeur du groupe reste responsable de l'opinion exprimée sur les comptes du groupe, même lorsqu'il utilise les travaux d'autres auditeurs.

Pour une petite entreprise, les NEP 911R et 912R organisent une démarche proportionnée à la taille et à la complexité de l'entité. La NEP 911R vise le mandat de trois exercices ; la NEP 912R vise le mandat de six exercices.

CE QUI CHANGE / CE QU'IL FAUT AVOIR EN TÊTE AVEC LA NEP 600R

Points clés	Ce qu'il faut retenir
Une analyse d'abord menée au niveau du groupe	L'auditeur identifie les catégories d'opérations, soldes de comptes, informations d'annexe et assertions présentant un risque au niveau des comptes du groupe, puis détermine les composants sur lesquels des travaux sont nécessaires
Une responsabilité renforcée de l'auditeur du groupe	Il détermine la nature, le calendrier et l'étendue des travaux, sélectionne les composants, dirige et supervise les interventions et évalue les conclusions. Le recours à un auditeur local ne transfère pas sa responsabilité
Des seuils adaptés au groupe et aux composants	Des seuils de planification sont définis pour limiter le risque d'agrégation, c'est-à-dire le risque que plusieurs anomalies prises ensemble dépassent le seuil applicable aux comptes du groupe
Une coordination plus formalisée	Les instructions, les risques, les seuils, les règles d'indépendance et les informations à remonter doivent être communiqués suffisamment tôt aux auditeurs des composants

LES NEP 911R ET 912R : L'ESSENTIEL

Normes	Apport pratique de la révision
NEP 911R - mandat de 3 exercices	Elle encadre les diligences proportionnées applicables notamment lorsqu'une petite société choisit un mandat de trois exercices ou lorsque des associés représentant au moins un tiers du capital en font la demande motivée. Les références aux seuils sont désormais renvoyées au Code de commerce
NEP 912R - mandat de 6 exercices	Elle concerne les petites entreprises nommant un commissaire aux comptes pour six exercices, ainsi que certaines entités têtes de groupe et sociétés contrôlées. La démarche reste proportionnée ; la documentation doit aussi permettre de comprendre le rapport sur les risques financiers, comptables et de gestion

Pour les deux normes, la révision actualise principalement les références juridiques, remplace les montants reproduits dans la norme par des renvois aux textes réglementaires et supprime une disposition transitoire devenue sans objet. Le corps de la démarche est, pour l'essentiel, maintenu et renuméroté.

CONCRÈTEMENT, POUR PRÉPARER VOTRE MISSION D'AUDIT

NEP 600R

La préparation de l'audit des comptes de groupe doit être organisée plus en amont et de manière plus structurée.

Préparer un dossier groupe fiable

- L'organigramme juridique et opérationnel à jour,
- La liste des entités et activités incluses dans le périmètre,
- Les évolutions intervenues pendant l'exercice : acquisitions, cessions ou réorganisations,
- Les instructions de consolidation et le calendrier de remontée des informations,
- Les référentiels comptables utilisés par les différents composants,
- Les informations relatives aux parties liées et aux opérations intragroupes.

Sécuriser le processus de consolidation

- L'exhaustivité du périmètre de consolidation,
- La remontée correcte des informations des filiales,
- Les éliminations et écritures de consolidation,
- Les retraitements liés aux différences de référentiels ou de dates de clôture,
- La cohérence entre les informations communiquées par les composants et celles reprises dans les comptes consolidés.

Organiser les relations avec les équipes locales

Les auditeurs des composants doivent disposer d'instructions suffisamment précises pour comprendre les risques propres au groupe et les travaux attendus.

La direction doit faciliter les échanges, l'accès aux documents, la résolution des anomalies et la remontée des événements postérieurs à la clôture.

Les sujets sensibles - fraude ou suspicion de fraude, faiblesse importante du contrôle interne, litige significatif, difficulté de continuité d'exploitation, opération inhabituelle avec une partie liée ou anomalie non corrigée - doivent être signalés rapidement.

Si vous relevez des NEP 911R ou 912R

Vérifiez le régime applicable à votre entité, la durée du mandat, la situation éventuelle de tête de groupe et les seuils réglementaires en vigueur. La durée du mandat ne modifie pas l'objectif de certification, mais la nature et l'étendue des diligences sont proportionnées.

Ne pas oublier

Signalez rapidement toute fraude ou suspicion de fraude, faiblesse importante du contrôle interne, litige significatif, difficulté de continuité d'exploitation, opération inhabituelle ou anomalie non corrigée.

EXEMPLE SIMPLE

Un groupe comprend une société mère française et plusieurs filiales. Une filiale représente seulement 5 % du chiffre d'affaires du groupe, mais réalise des opérations complexes de reconnaissance du chiffre d'affaires en fin d'exercice.

L'auditeur du groupe identifie un risque au niveau des comptes du groupe : le chiffre d'affaires et la séparation des exercices peuvent comporter une anomalie significative. Il demande alors à l'auditeur de cette filiale de réaliser des travaux spécifiques, même si la filiale n'est pas importante par sa taille.

Les résultats sont pris en compte avec les contrôles du processus de consolidation et les autres travaux réalisés au niveau du groupe.

LES POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas raisonner uniquement par taille de filiale : une petite entité peut concentrer un risque important,
- Ne pas traiter la liasse de consolidation comme un simple document administratif : elle constitue une information essentielle pour l'audit du groupe,
- Ne pas attendre la fin de l'audit pour transmettre les informations sensibles,
- Anticiper les délais de coordination entre les équipes du groupe et les auditeurs locaux,
- Ne pas supposer que l'auditeur local couvre automatiquement les attentes du groupe : les travaux demandés et les remontées attendues doivent être clairement définis,
- Ne pas confondre seuils historiques reproduits dans les anciennes versions et seuils réglementaires désormais applicables,
- Anticiper les délais de coordination et la remontée des anomalies ou événements postérieurs.

LE CONSEIL DU CABINET

Nous vous recommandons de préparer, avant chaque clôture, un dossier de préparation de l'audit du groupe comprenant :

- 1 La cartographie des entités, activités et composants,
- 2 L'identification des principaux risques au niveau des comptes du groupe,
- 3 Le calendrier de consolidation et des interventions des auditeurs locaux,
- 4 Les instructions adressées aux auditeurs des composants,
- 5 Les seuils de planification applicables,
- 6 La liste des informations à remonter,
- 7 Un suivi des anomalies, des points sensibles et des événements postérieurs.

Cette préparation permet de fluidifier les échanges, de réduire les demandes tardives et de sécuriser la certification des comptes du groupe.

Pour les petites entreprises, conservez également l'analyse justifiant le régime 911R ou 912R retenu et les éléments permettant de suivre les seuils réglementaires en vigueur.

À RETENIR

- La NEP 600R révisée s'applique notamment aux audits de comptes consolidés, combinés ou, dans certaines situations, agrégés et aux comptes de sous-groupes,
- L'analyse part des risques identifiés au niveau des comptes du groupe, et non de la seule taille des filiales,
- Un composant peut être une filiale, mais aussi une activité, une unité opérationnelle, une fonction ou un segment,
- L'auditeur du groupe reste responsable de l'opinion, même lorsqu'il utilise les travaux d'autres auditeurs,
- La qualité des instructions, des échanges et de la documentation est essentielle à la réussite de l'audit,
- La NEP 911R concerne le mandat de trois exercices ; la NEP 912R, celui de six exercices dans les petites entreprises.
- Les NEP 911R et 912R renvoient désormais aux seuils du Code de commerce au lieu de reproduire des montants dans la norme,
- La préparation, la coordination et la documentation sont essentielles pour sécuriser l'audit.

+d'infos !

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre

**Conseiller
Groupe Y**